

Rapport 2013

sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le présent Rapport, conformément aux prescriptions du décret n 2000-404 du 11 mai 2000 relatif « au Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.



Plateau Picard

Communauté de Communes

Le présent rapport, conformément aux prescriptions du décret n° 2000-04 du 11 mai 2000 relatif « au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets » a pour objet de présenter l'ensemble des aspects techniques et financiers du service d'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

Sommaire

Introduction	3
Données globales du service	4
L'équipe.....	5
Les points marquants de l'année.....	5
Les données techniques.....	6
Les données financières.....	7
Données par type de collecte	10
Les ordures ménagères résiduelles et assimilées.....	10
Les déchets d'emballages ménagers, papier-carton et verre	13
La collecte des déchets verts en porte-à-porte.....	16
Les déchetteries	17
Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	20
Les autres activités du service	21
L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)	21
La Recyclerie du Plateau Picard	21
La promotion du compostage domestique	24
La communication et la sensibilisation	24
Le programme local de prévention des déchets	25

Introduction

La Communauté de communes du Plateau Picard est un établissement public de coopération intercommunale qui regroupe 52 communes sur un territoire rural où vivent 29 682 habitants (Insee 2013).

Depuis 1992, la Communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Elle assure directement la collecte et a transféré le traitement au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE).

Poursuivant l'objectif d'un service de qualité au meilleur coût et dans le respect de l'environnement, la Communauté de communes a très tôt fait le choix du tri et du recyclage. Ces efforts ont porté leurs fruits puisqu'une part importante des déchets produits sur le Plateau Picard est aujourd'hui valorisée.

Cependant, dans un contexte de hausse des coûts que la collectivité ne maîtrise pas, les élus du Plateau Picard ont fait le choix de continuer à progresser vers plus de valorisation mais aussi moins de déchets. En effet, le déchet le moins coûteux pour la collectivité et l'environnement est celui que l'on ne produit pas. C'est dans ce sens qu'a été élaborée une stratégie en matière de déchets ménagers pour guider l'action de la collectivité et qu'elle s'est engagée en 2010 dans un programme local de prévention des déchets.

Ce rapport doit permettre à chacun, élus, administrés et partenaires, d'être informé en toute transparence sur la gestion du service et ses résultats. Ainsi il présente toutes les mesures mises en place par la Communauté de communes ainsi que leurs répercussions financières, sociales et environnementales.

Données globales du service

L'organisation générale

Les différents systèmes de collectes des déchets ménagers et assimilés

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de communes du Plateau Picard se décline en plusieurs services.

Type de collecte	Mode de collecte	Régie / prestation	Prestataire
Ordures ménagères résiduelles	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke
Déchetteries	Apport volontaire	Accueil par la CCPP Evacuation des déchets en prestation	Paprec jusqu'en octobre Véolia depuis novembre
Collecte des emballages recyclables	Apport volontaire	Prestation	Gurdebeke
Déchets verts	Porte-à-porte	Prestation	Gurdebeke
Déchets d'activité de soins à risques infectieux	Apport volontaire	Prestation	Sanicollecte
Encombrants	Apport volontaire et collecte sur RDV	CCPP	/

Tableau 1. Les différents modes de collecte des ordures ménagères et assimilés

Les règlements de collecte des déchets

Les modalités de fonctionnement des différents services de collecte des déchets ménagers et assimilés sont reprises dans deux arrêtés : le 10ST/01 du 4 janvier 2010 relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés et le 03/38 du 2 décembre 2003 relatif à l'utilisation des déchetteries. Ces règlements sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la Communauté de Communes ou sur simple demande écrite auprès de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le traitement

Si la Communauté de communes assure directement la collecte des ordures ménagères, elle a en revanche délégué la compétence traitement (à l'exception des déchetteries) au Syndicat Mixte Oise Verte Environnement (SYMOVE).

C'est donc ce dernier qui gère le traitement des ordures ménagères résiduelles, le tri des emballages recyclables et le compostage des déchets verts collectés en porte-à-porte.

L'équipe

La politique communautaire de gestion des déchets ménagers est élaborée par une commission d'élus présidée par M. Olivier de Beule, Vice-président en charge des déchets ménagers.

Cette politique est ensuite mise en œuvre par une équipe technique :

- M. Geoffrey Fumaroli : directeur des services techniques,
- Mme Huguette Norblin : assistante des services techniques,
- Mme Joëlle Fragnaud : chargée d'accueil et assistante du service déchets,
- M. David Cheptou : chef d'équipes,
- Mme Sandra Cholet, chargée de mission déchets,
- Ms Sylvain Delattre, Francis Lefevre, Jacky Beaugrand et Camille Conty, Mmes Annabelle Floury et Noémie Roussel, animateurs de déchetterie.
- M Gautier Beube : agent d'entretien des points tri
- Mme Elodie Cléaz : chargée de mission sensibilisation et prévention des déchets
- Ms Wilfried Deramé et Thierry Lemaire : agents de valorisation de La Recyclerie du Plateau Picard,
- Mmes Marie-Laure Morenvillers, Stephanie Ducastel, Brigitte Hoedt et Annie Taverne, M Xavier Van Vooren : agents de collecte et de valorisation de La Recyclerie du Plateau Picard
- Mme Marianne Nicolas : responsable du magasin de la Recyclerie du Plateau Picard

Les points marquants de l'année

L'année a été marquée par :

- L'implantation des premiers conteneurs enterrés pour la collecte des ordures ménagères avec contrôle d'accès sur un site pilote à Maignelay Montigny
- L'implantation d'équipement permettant la collecte des déchets dangereux sur les déchetteries de Bulles et La Neuville Roy
- La réalisation d'une opération de concassage et revente des gravats du site de stockage de la Communauté de communes à Maignelay Montigny
- Le renouvellement des marchés de collecte des colonnes de tri et de location des bennes et collecte des déchetteries
- L'acquisition d'un bâtiment à St Just en Chaussée pour y installer l'atelier de la Recyclerie à proximité du magasin

Les données techniques

Quantités collectées

	Quantités collectées	Quantités collectées par habitant	Répartition
Ordures ménagères résiduelles	6499 t	219 kg	34%
Déchetteries	8855 t	298 kg	47%
Points tri	2194 t	74 kg	12%
Déchets verts en porte-à-porte	1476 t	50 kg	8%
Déchets de soins	0,4 t	0,01 kg	0%
Total	19 025 t	641 kg	100%

Tableau 2. Quantités de déchets collectés par type de collecte et répartition

Évolutions

La production totale de déchets ménagers sur le territoire est globalement stable depuis 5 ans.

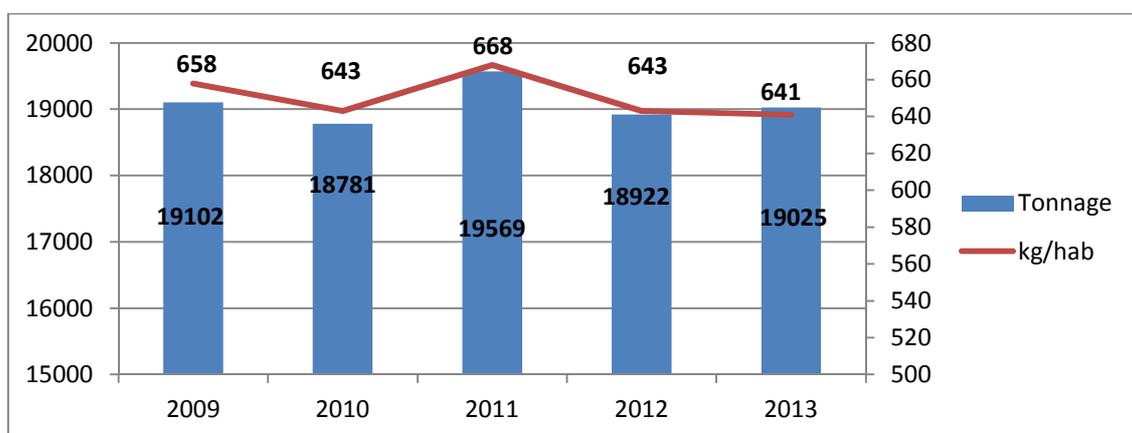


Figure 1. Evolution de la quantité totale de déchets collectés en tonnes et en kg/hab

Le développement des collectes sélectives conjugué à une prise de conscience et un effort de la population ont permis ces dernières années une augmentation significative de la part de matériaux valorisés. Cependant les efforts sont à poursuivre car de nombreux déchets valorisables restent présents dans la poubelle ordinaire.

	Taux de collecte sélective*	Taux de recyclage/valorisation**
2009	58 %	35 %
2010	60 %	36 %
2011	62 %	38 %

2012	65 %	39 %
2013	66%	37 %

Tableau 3. Indicateurs de suivi du niveau de collecte sélective et de valorisation des déchets

* Les collectes sélectives concernent les déchets collectés séparément des ordures ménagères résiduelles afin de pouvoir être valorisés ou éliminés dans des conditions de sécurité renforcées.

**Sont pris en compte les déchets recyclés, compostés et la valorisation sous forme d'énergie (bois de déchetteries).

Les données financières

Coûts de fonctionnement du service déchets ménagers

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Recettes directes	Coût total
Ordures ménagères résiduelles	32 120 €	420 294 €	496 482 €	0	948 896 €
Déchetteries	159 965 €	190 654 €	293 724 €	62 026 €	582 317 €
Points tri	45 996 €	119 130 €	187 681 €	402 306 €	- 49 500 €
Déchets verts en pàp	4 360 €	90 896 €	21 550 €	0	116 807 €
DASRI	0	2 485 €	0	0	2 485 €
Recyclerie	165 604 €	0	0	71 987 €	93 178 €
Participation au Symove	0	0	116 596 €	0	116 596 €
Prévention des déchets	36 213 €	0	0	0	36 213 €
TOTAL	444 257 €	823 459 €	1 116 033 €	536 319 €	1 847 430 €

Tableau 4. Répartition des dépenses et recettes du service en euros

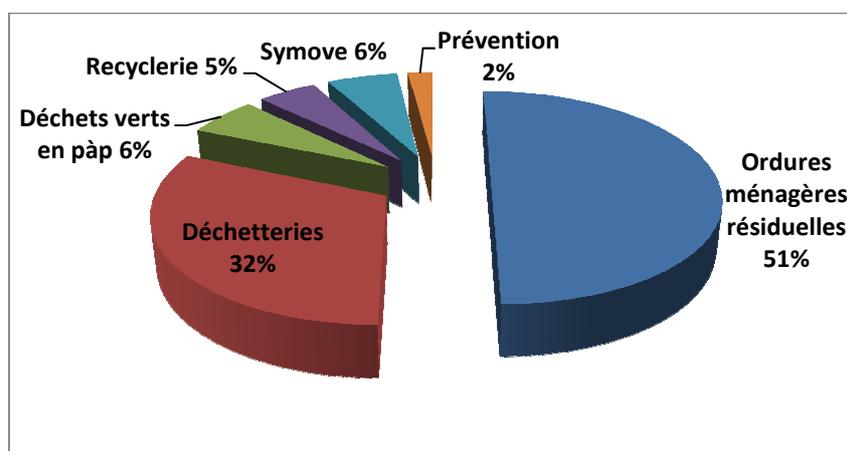


Figure 2. Répartition des coûts de fonctionnement en %

Malgré une baisse significative des quantités collectées, les ordures ménagères résiduelles, orientées vers l'enfouissement, continuent de représenter la part la plus importante des coûts de fonctionnement. Elles restent donc l'enjeu principal dans l'objectif de la maîtrise du budget des déchets ménagers, et il est nécessaire que les gestes de tri et de réduction de la production de déchets deviennent pour chacun un réflexe quotidien.

	Coût à la tonne	Coût par habitant
Ordures ménagères résiduelles	146 €	32 €
Déchetteries	66 €	19,6 €
Points tri	- 23 €	-1,7 €
Déchets verts en pàp	79 €	3,9 €
TOTAL	97 €	62,2 €

Tableau 5. Coût des différents modes d'élimination des déchets ménagers

Evolution du coût de fonctionnement du service

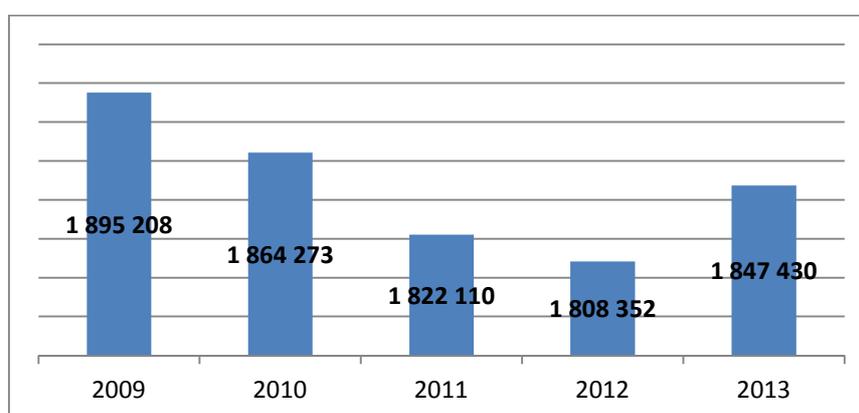


Figure 3. Evolution du budget global de fonctionnement du service en euros

L'action menée pour maîtriser le budget malgré les hausses de coûts et de taxes subies porte ses fruits puisque celui-ci est globalement en baisse depuis le début du mandat après des années de hausse continue. Ce résultat a pu être atteint grâce à la baisse des quantités collectées; notamment celle des ordures ménagères résiduelles.

Recettes de fonctionnement du service déchets ménagers

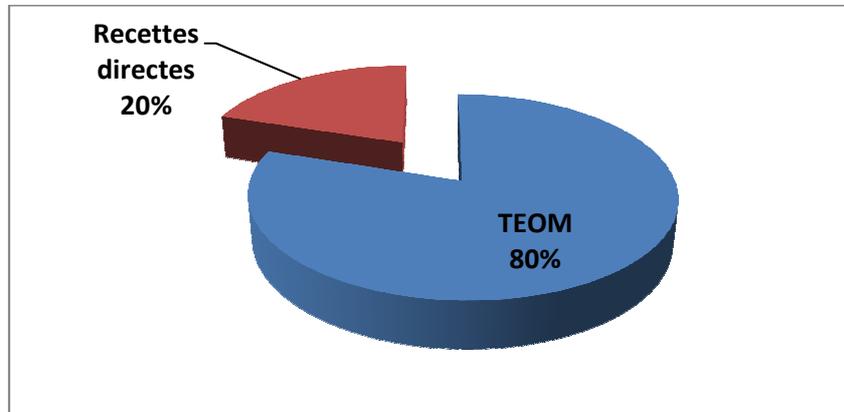


Figure 4. Répartition des recettes de fonctionnement en 2012

	TEOM perçue	Recettes directes	Total recettes
2009	1 754 449 €	336 223 €	2 090 672 €
2010	1 781 144 €	404 251 €	2 185 395 €
2011	1 882 214 €	502 514 €	2 384 728 €
2012	1 944 670 €	625 608 €	2 570 278 €
2013	2 102 830 €	536 759 €	2 639 589 €

Tableau 6. Evolution des recettes

Ces recettes permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement ainsi que tout ou partie des dépenses d'investissement.

En 2013, ces dernières se montent à 110 157 €.

Données par type de collecte

Les ordures ménagères résiduelles et assimilées

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

La collecte de ces déchets ménagers résiduels a lieu toute l'année, excepté les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, à raison d'un passage par semaine. Pour la maison de retraite de Domfront et la ville de Saint-Just-en-Chaussée, la densité de population plus importante nécessite une deuxième collecte hebdomadaire.

Elle intègre la collecte des déchets des professionnels si ceux-ci sont physiquement identiques aux déchets ménagers et que leur prise en charge ne nécessite pas de contraintes particulières.

Les déchets sont collectés par le biais de bacs d'un volume adapté à la composition du foyer fournis par la CCPP.

Composition du foyer	Volume du conteneur
de 1 à 3 habitants	80 litres
4 habitants	120 litres
5 habitants	140 litres
6 à 7 habitants	180 litres
8 habitants et +	240 litres

Tableau 7. Règle de dotation en conteneurs pour les foyers en habitat individuel

Des sacs de 50 litres au logo du Plateau Picard sont également disponibles lorsque l'utilisation du conteneur n'est pas possible. Dans ce cas il est attribué 2 rouleaux de 26 sacs (soit 52 sacs) pour une année pour une personne seule, puis un rouleau de 26 sacs par personne supplémentaire dans le foyer.

Le traitement

Après un passage par le centre de transfert de St Just en Chaussée, les ordures ménagères résiduelles du Plateau Picard sont envoyées au centre d'enfouissement de Lihons (80).

Données techniques

Quantités collectées et évolutions

La baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles, observée depuis 2004, s'est accentuée entre 2010 et 2012, résultat des actions engagées par la Communauté de communes et de la mobilisation des habitants du territoire en faveur du tri et de la réduction de la production de déchets. En revanche, l'année 2013 semble marquer un pallier.

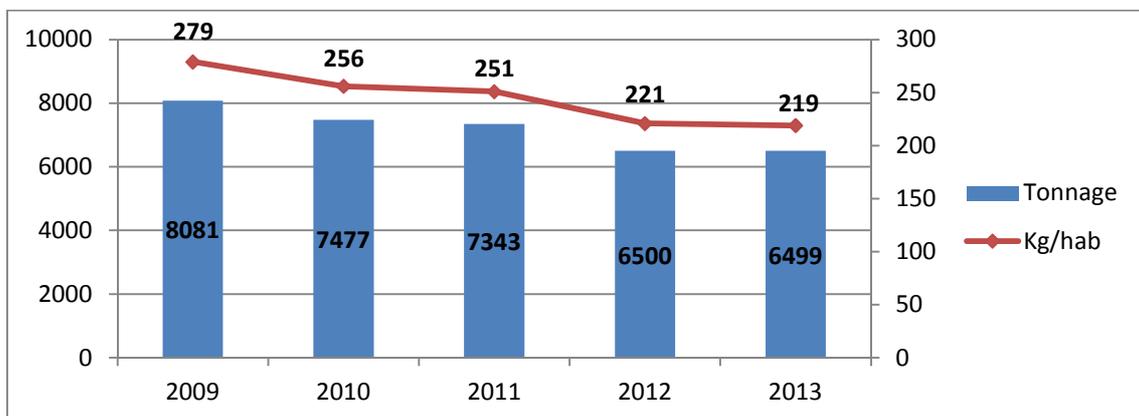


Figure 5. Evolution des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées

Analyse de la composition des déchets ménagers résiduels

Des études, ou caractérisations, sont régulièrement effectuées par le Symove sur son territoire (auquel appartient le Plateau Picard) afin de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles. La dernière a été réalisée en 2009.

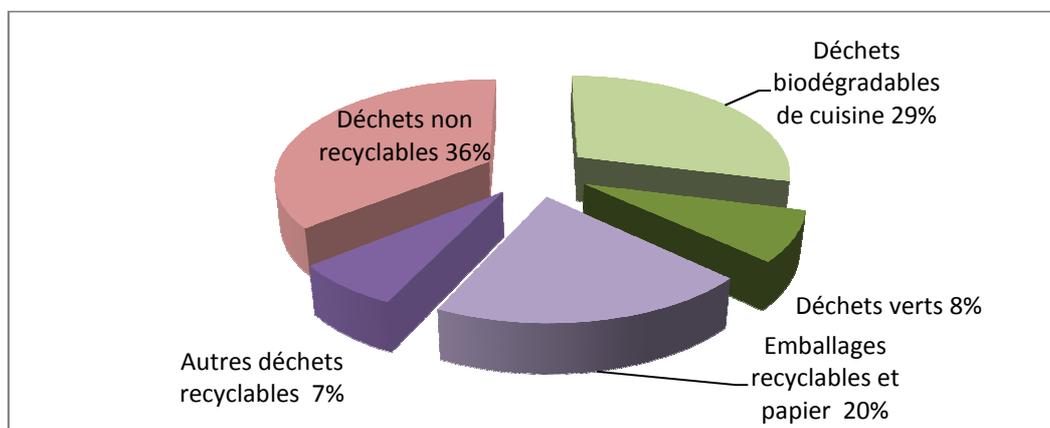


Figure 6. Composition des ordures ménagères résiduelles sur le territoire du Symove en 2009

Cette caractérisation montre que près de 64% des déchets qui sont mis à la poubelle pourraient être valorisés pour produire du compost ou recyclés pour produire de nouvelles matières premières. Cela permettrait d'en réduire à la fois l'impact environnemental et le coût pour la collectivité.

Données financières

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total	Coût à la tonne	Coût par habitant
2009	36 793 €	417 160 €	524 565 €	978 518 €	121 €	33,7 €
2010	36 125 €	417 138 €	517 047 €	970 310 €	130 €	33,2 €
2011	38 479 €	433 971 €	516 841 €	989 291 €	135 €	33,8 €
2012	33 238 €	441 228 €	500 179 €	974 645 €	148 €	33,1 €
2013	32 120 €	420 294 €	496 482 €	948 896 €	146 €	32,0 €

Tableau 8. Evolution du coût de gestion des ordures ménagères résiduelles en € TTC

L'implantation de conteneurs enterrés avec contrôle d'accès

En septembre 2013 a été implanté le premier site expérimental de collecte en apport volontaire des ordures ménagères.

Il est situé à Maignelay Montigny et dessert une résidence de la SA HLM de 54 logements. Il est équipé de 2 conteneurs enterrés de 5 m3 doté d'un système de contrôle d'accès et de 3 conteneurs enterrés de 4m3 en libre accès pour le tri.

L'accès aux conteneurs de collecte des ordures ménagères est réservé aux habitants de la résidence et se fait au moyen du badge dont disposent les résidents pour accéder au hall d'entrée de leur bâtiment. Un logiciel dédié permet de gérer les badges et d'accéder aux informations concernant leur utilisation.

L'objectif du projet est de trouver des solutions adaptées pour favoriser la pratique du tri en habitat collectif.

Les conteneurs de collecte des ordures ménagères sont entrés en fonctionnement fin octobre. Sur deux mois de fonctionnement :

- Les conteneurs ont été collectés 4 fois représentant 2,28 tonnes d'ordures ménagères résiduelles
- La collecte de ces ordures ménagères a représenté un coût de 396 € et leur traitement 166 € soit en tout 562 €.

La création du point a représenté un investissement total de 40 265 € incluant l'implantation de 3 colonnes de tri. L'investissement réalisé pour l'implantation des 2 colonnes de collecte des ordures ménagères avec contrôle d'accès a représenté un total de 14 546 € :

- 5 818 € de travaux de terrassement pour l'implantation des 2 colonnes de collecte des ordures ménagères
- 8 116 € pour l'acquisition des 2 colonnes dont une fournie à titre gracieux

Les déchets d'emballages ménagers, papier-carton et verre

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

Au vu du caractère très rural et de l'étendue de son territoire, l'apport volontaire a été préféré à la collecte en porte-à-porte sur le Plateau Picard.

Les déchets sont répartis en 3 flux (auxquels correspondent 3 couleurs différents sur les colonnes de tri) :

- Verre
- Papier et carton
- Métal, plastique et briques alimentaires

La collecte se fait sur 126 points tri réparties sur l'ensemble du territoire et équipés de 443 colonnes de tri. Chaque point tri standard accueille 3 à 6 colonnes.

Le traitement

A l'exception du verre, les déchets collectés dans les points tri sont acheminés au centre de tri de St Just en Chaussée afin d'éliminer les erreurs de tri et de séparer les divers matériaux. Ceux-ci sont ensuite expédiés vers différentes usines de recyclage.

Données techniques

La collecte

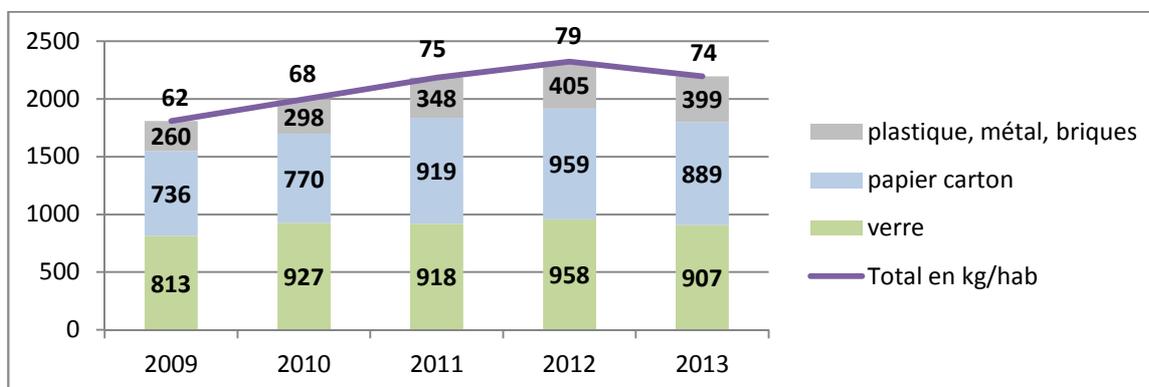


Tableau 9. Evolution des quantités d'emballages recyclables et de papier collectés en tonnes

Carton	Papier	Acier	Aluminium	Plastique	Briques	Verre	Refus
331 t	529 t	62 t	3 t	150 t	16 t	906 t	197 t

Tableau 10. Quantités de matériaux collectés dans les points tri

Les équipements

9 nouvelles colonnes de tri ont été implantées sur 5 points tri.

Création d' 1 nouveau point tri :

- Rue Henri Taurel - résidence des Platanes à Maignelay Montigny - 3 colonnes enterrées

Extension de 2 points tri :

- Rue du Vert Galant à Cernoy - 2 colonnes
- Rue de Ravenel à Léglantiers - 2 colonnes

Ajout d'une colonne sans extension de la dalle sur 2 points tri :

- Rue du Vieux Moulin à Ravenel
- Rue des Acacias à Ravenel

9 colonnes ont également du être remplacées suite à des incendies dans les communes de La Neuville Roy (rue du Stade), Le Plessier sur St Just (rue du Muguet), Ravenel (rue du Château) et St Just en Chaussée (rue Just Haüy et rue Victor Hugo).

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total
2009	35 852 €	105 023 €	135 660 €	276 535 €
2010	37 687 €	104 222 €	150 344 €	292 243 €
2011	38 878 €	111 014 €	181 334 €	331 226 €
2012	63 163 €	120 609 €	194 588 €	378 360 €
2013	45 996 €	119 130 €	187 681 €	352 807 €

Tableau 11. Evolution des dépenses de gestion des déchets recyclable issus des points tri

	Eco-emballage	Vente des matériaux	Ecofolio	Autres recettes	Total
2009	86 640 €	92 714 €	8 986 €	5 042 €	193 382 €
2010	97 230 €	128 124 €	6 909 €	0 €	232 253 €
2011	219 189 €	132 893 €	12 727 €	0 €	364 809 €
2012	220 438 €	237 459 €	16 082 €	7 567 €	481 546 €
2013	226 916 €	156 227 €	19 164 €	0 €	402 306 €

Tableau 12. Evolution des recettes issues du tri sélectif dans les points tri

	Coût total (recettes déduites)	Coût à la tonne	Coût à l'habitant

2009	83 153 €	46 €	2,9 €
2010	60 000 €	30 €	2,1 €
2011	- 33 583 €	- 16 €	- 1,2 €
2012	- 103 186 €	- 45 €	- 3,6 €
2013	- 49 500 €	- 23 €	- 1,7 €

Tableau 13. Evolution du coût de gestion des déchets recyclables issus des points tri

Depuis 2011, on note que les recettes liées au tri sont supérieures aux dépenses.

Investissement

Les investissements réalisés sur les points tri ont représenté un total de 62 977 € TTC répartis de la façon suivante :

- Acquisition de 24 colonnes de tri : 33 666 €
- Travaux d'extension ou de création de points tri aérien : 2 981 €
- Acquisition de 3 colonnes de tri enterrées : 17 602 €
- Travaux d'implantation de 3 colonnes de tri enterrées : 8 728 €

La collectivité a en revanche perçu 13 514 € d'indemnisation suite à l'incendie de colonnes de tri (remboursement assurance)

La collecte des déchets verts en porte-à-porte

Fonctionnement général

Organisation de la collecte

La collecte des déchets verts concerne les déchets de jardin tels que tontes, tailles, feuilles, fleurs, et exclue les déchets de cuisine. Elle a lieu durant la période de forte production végétale soit en 2013 du 15 avril au 2 août et du 2 septembre au 25 octobre.

Les usagers présentent leurs déchets verts dans des sacs transparents réutilisables fournis gratuitement par la collectivité et au logo de celle-ci. La collecte est limitée à 5 sacs par foyer et par passage.

Pour les déchets supplémentaires ou en dehors de la période de collecte, les usagers peuvent déposer leurs déchets verts en déchetterie ou les composter.

Traitement

Les déchets verts collectés sont traités sur une plate-forme de compostage de la société Sede Environnement.

Données techniques

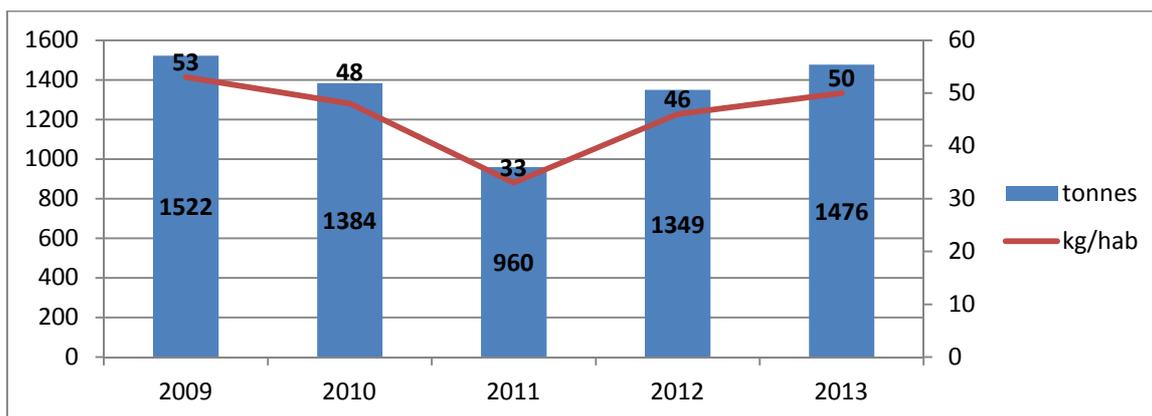


Figure 7. Evolution des quantités de déchets verts collectés en porte-à-porte

Données financières

	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Autre*	Coût total	Coût à la tonne	Coût/hab
2009	103 491 €	27 296 €	6 345 €	137 132 €	90 €	4,8 €
2010	110 861 €	28 378 €	3 267 €	142 506 €	103 €	5 €
2011	91 492 €	23 649 €	5 236 €	120 377 €	125 €	4,1 €
2012	89 323 €	27 859 €	4 174 €	121 356 €	90 €	4,1 €
2013	90 896 €	21 550 €	4360 €	116 807 €	79 €	3,9 €

Tableau 14. Evolution du coût de la gestion des déchets verts collectés en porte-à-porte

* Acquisition de sacs de pré-collecte

En 2013, on observe un coût de traitement des déchets verts en baisse par rapport à l'année précédente alors que le tonnage collecté est en hausse. Cela s'explique car la signature d'un nouveau marché de traitement par le Symove comportant des conditions plus favorables.

Les déchetteries

Fonctionnement général

L'organisation de la collecte

Les habitants du Plateau Picard disposent de 4 déchetteries à St Just en Chaussée, Maignelay Montigny, La Neuville Roy et Bulles, pour se débarrasser des déchets encombrants ou dangereux non pris en charge par les autres collectes.

Les habitants des communes de Gannes, Quinquempoix et Wavignies bénéficient également d'un accès à la déchetterie d'Ansauvillers par le biais d'une convention avec la Communauté de communes de la Brèche et Noye.

Le traitement

Les matériaux collectés en déchetterie connaissent diverses destinations :

- Le tout-venant est envoyé en centre d'enfouissement
- Les déchets dangereux sont collectés et traités par une société spécialisée
- Les déchets verts sont envoyés en plate-forme de compostage
- Le bois sert de combustible pour des chaufferies
- Les gravats sont stockés dans l'ISDND de la Communauté de communes
- Les métaux, les pneus, le carton, les déchets d'équipement électriques et électroniques, les piles et batteries, les lampes et néons sont envoyés vers les filières de recyclage correspondantes.

Données techniques

La fréquentation

Depuis leur ouverture, les déchetteries de la Communauté de Communes ne cessent d'accueillir un nombre de visiteurs toujours plus important.

	Fréquentation annuelle	Evolution de la fréquentation par rapport à 2011 en %	Volume annuel d'ouverture en heures	Fréquentation moyenne par heure
Maignelay-Montigny	31 952	+5%	1 537 h	21
Saint-Just-en-Chaussée	32 775	+7%	1 483 h	22
Bulles	5 595	-10%	590 h	9
La Neuville-Roy	13 955	+1%	962 h	15
Total Plateau Picard	84 228	+4%	4572 h	18

Tableau 15. Fréquentation des déchetteries en nombre de visites

Les quantités collectées

	2009	2010	2011	2012	2013
Maignelay-Montigny	2 772 t	2 900 t	3421 t	3223 t	3053 t
Saint-Just-en-Chaussée	3 154 t	3 235 t	3367 t	3269 t	3163 t
Bulles	460 t	487 t	611 t	632 t	661 t
La Neuville-Roy	1 053 t	1 019 t	1276 t	1310 t	1581 t
Ansauvillers	247 t	283 t	379 t	301 t	382 t

Tableau 16. Evolution des quantités collectées par déchetterie

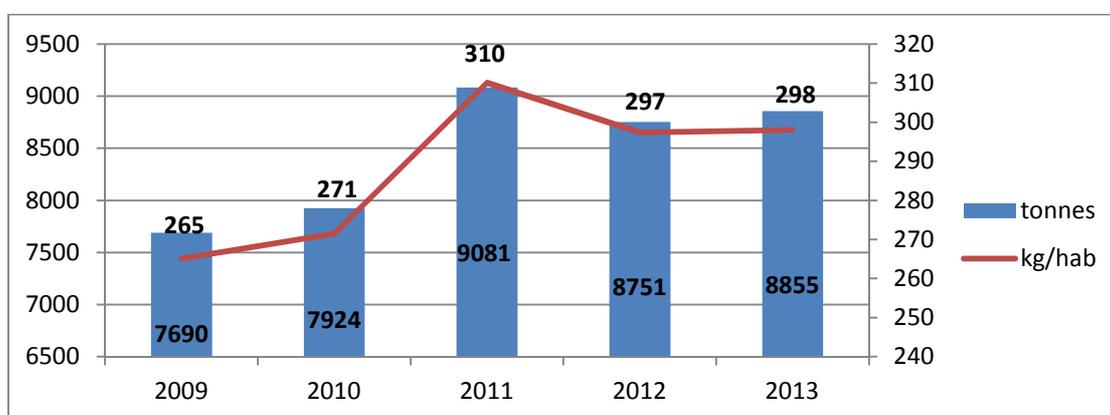


Figure 8. Evolution des quantités collectées en déchetterie

	Maignelay-Montigny	Saint-Just-en-Chaussée	Bulles	La Neuville-Roy	Ansauvillers	Total	Proportion du total en %
Tout Venant	1039 t	984 t	205 t	485 t	109 t	2821 t	32 %
Gravats	866 t	868 t	248 t	542 t	118 t	2641 t	30 %
Déchets verts	734 t	908 t	164 t	413 t	107 t	2327 t	26 %
Bois	37 t	33 t	8 t	15 t	19 t	111 t	1 %
Ferrailles	112 t	124 t	26 t	55 t	14 t	332 t	4 %
Cartons	145 t	106 t	10 t	28 t	10 t	299 t	3 %
DEEE	81 t	95 t	Non collecté	44 t	5 t	239 t*	3 %
Huiles	8 t	6 t		Non	Non collecté	14 t	0 %

Batteries	1 t	6 t		collecté		7 t	0 %
Pneus	8 t	7 t				14 t	0 %
DDM	19 t	26 t				45 t	1%
Piles	1 t	1 t				2 t	0 %
Total	3053 t	3163 t	661 t	1581 t	382 t	8855 t	100 %

Tableau 17. Quantités collectées par matériau et par déchetterie

* Dont quantités collectées à l'atelier de la Recyclerie

Données financières

Fonctionnement

	Personnel et frais de fonctionnement	Prestations de collecte	Prestations de traitement	Total
Saint-Just-en Chaussée	55 341 €	49 627 €	108 909 €	213 878 €
Maignelay-Montigny	57 533 €	49 698 €	110 021 €	217 251 €
Bulles	16 325 €	24 760 €	19 564 €	60 649 €
La Neuville -Roy	30 765 €	57 846 €	46 506 €	135 117 €
Ansauvillers				17 448 €
TOTAL	159 965 €	181 930 €* 	284 999 €* 	644 343 €

Tableau 18. Répartition des dépenses de fonctionnement des déchetteries

* Hors Ansauvillers

	Vente des matériaux	Artisans	Autres recettes	Total
Saint-Just-en Chaussée	16 154 €	3 353 €	5 901 €	25 408 €
Maignelay-Montigny	13 603 €	7 401 €	5 035 €	26 039 €
Bulles	2 415 €	-	-	2 415 €
La Neuville -Roy	5 727 €	-	2 437 €	8 164 €
TOTAL	37 898 €	10 754 €	13 374 €	62 026 €

Tableau 19. Répartition des recettes de fonctionnement par déchetterie

	Personnel et fonctionnement	Collecte	Traitement	Ansauvillers	Recettes	Coût total	Coût par tonne	Coût par hab
2009	152 837 €	151 724 €	164 711 €	15 968 €	71 766 €	413 474 €	54 €	14,3 €
2010	160 959 €	141 271 €	179 762 €	13 832 €	91 332 €	404 492 €	51 €	13,9 €
2011	164 425 €	162 089 €	176 095 €	18 439 €	65 349 €	455 699 €	50 €	15,6 €
2012	194 217 €	170 740 €	209 876 €	18 094 €	71 567 €	521 360 €	60 €	17,7 €
2013	159 965 €	181 930 €	284 999 €	17 448 €	62 026 €	582 317 €	66 €	19,6 €

Tableau 20. Evolution du coût de fonctionnement des déchetteries

Investissement

Deux armoires spécifiques pour la collecte des déchets dangereux représentant un investissement de 23 066 € ont été implantées dans les déchetteries de La Neuville Roy et Bulles où ces déchets ne pouvaient être collectés auparavant.

Les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)

La collecte de certains déchets d'activités de soins tranchants, piquants ou coupants (seringues, lancettes, embouts de stylo injecteur, bandelettes), a été mise en place en 2005 pour les particuliers en auto-traitement.

Lorsqu'un particulier achète en pharmacie des seringues et des aiguilles pour se faire ses injections, le pharmacien lui remet une boîte spéciale dans laquelle il place les aiguilles usagées. Une fois la boîte pleine ou le traitement terminé, le particulier ramène la boîte en pharmacie à des dates données selon un calendrier fixé par la collectivité.

En 2013, 604 boîtes de 2 litres ont été collectées, représentant un poids de 382 kg de déchets pour un coût de 2485 €.

Les boîtes remplies sont ensuite évacuées pour être détruites dans une usine agréée.

Les autres activités du service

L'Installation de Stockage des Déchets Inertes (ISDI)

Le fonctionnement du site

La Communauté de communes dispose d'un site destiné au stockage des gravats situé sur la commune de Maignelay Montigny.

L'exploitation du site est autorisée par un arrêté Préfectoral du 18 janvier 2008. Ses modalités de fonctionnement sont définies dans l'arrêté du Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard n° 04/06 du 19 avril 2004.

En 2013, 313 apports y ont été effectués représentant un total de 2 523 tonnes.

L'opération de concassage

Le site ayant atteint la durée maximale d'exploitation autorisée par l'arrêté préfectoral, une opération de concassage a été réalisée afin de pouvoir continuer à l'utiliser. En effet, ce site présente l'intérêt de la proximité et d'un coût réduit pour la collectivité.

Cette opération a consisté à extraire la quasi-totalité des matériaux amenés depuis 10 ans et à les faire passer dans un concasseur afin de séparer les terres et de produire un matériau réutilisable et calibré (calibre 40/80 et 0/40). Les produits générés ont ensuite été vendus à des communes ou des entreprises pour servir à l'entretien de chemins communaux par exemple.

Sur une campagne de 2 mois ce sont ainsi près de 20 000 tonnes de matériaux qui ont été traitées permettant de recréer de la capacité de stockage du site.

Cette prestation a été réalisée par l'entreprise Eco-recyclage pour un montant de 107 281 € TTC. La revente des matériaux produits a généré une recette de 27 299 €. Le coût global de l'opération est donc de 79 982 €.

La Recyclerie du Plateau Picard

Fonctionnement général

Après 10 ans sous forme associative, l'activité de la Recyclerie du Plateau Picard a été reprise en régie en 2009 par la Communauté de communes suite à la disparition de l'association.

Elle assure les activités de :

- Collecte des encombrants et objets d'occasion réutilisables en déchetterie ou à domicile sur RDV.
- Nettoyage et remise en état des objets collectés dans un atelier situé à Valescourt
- Vente chaque samedi au magasin situé à St Just en Chaussée.

Données techniques

L'activité générale

En 2013, des difficultés techniques rencontrées avec l'utilisation du matériel de pesée des quantités d'objets collectés et remis en état par la Recyclerie n'ont pas permis d'obtenir des chiffres fiables.

	Nombre de RDV de collecte à domicile	Quantité d'objets remis en état et apportés au magasin	Taux de valorisation par réemploi	Nombre de jours d'ouverture du magasin
2009	398	37 t	32 %	43
2010	446	41 t	39 %	46
2011	416	48 t	37 %	46
2012	356	39 t	48 %	46
2013	416	Absence de données		48

Tableau 21. Indicateurs d'activités de la Recyclerie

Les collectes

	Quantités collectées à domicile	Quantités collectées en déchetteries	Quantités collectées en magasin	Total
2009	78 t	28 t	10 t	116 t
2010	69 t	20 t	14 t	104 t
2011	85 t	28 t	16 t	129 t
2012	56 t	20 t	7 t	83 t
2013	Absence de données			

Tableau 22. Les quantités collectées par la Recyclerie

Le magasin

Catégorie	Objets vendus	Chiffre d'affaire	
	Quantité	Valeur	Proportion / total
Electroménager	304	6 400 €	13 %
Mobilier	237	7 340 €	15 %
Vaisselle	12 012	3 898 €	8 %
Textiles	5 881	6 115 €	13 %
Cycles	39	800 €	2 %
Loisirs, bibelots, bijoux	15 234	22 376 €	47 %
Autres*	-	497 €	1 %
Total	33 707	47 426 €	100 %

Tableau 23. Objets vendus et chiffre d'affaire du magasin par famille d'objets

*livraisons, vente au poids

Données financières

	Personnel	Véhicules	Location bâtiment	Frais de fonctionnement	Total
2009	135 173 €	6 078 €	5 550 €	19 433 €	166 234 €
2010	153 746 €	5 698 €	5 550 €	14 784 €	179 778 €
2011	161 095 €	10 355 €	6 512 €	13 074 €	191 036 €
2012	155 932 €	4 944 €	6 406 €	19 926 €	187 208 €
2013	137 981 €	6 303 €	4 792 €	16 528 €	165 604 €

Tableau 24. Evolution et répartition des dépenses de fonctionnement de la Recyclerie

	Ventes du magasin	Contrats aidés	Ecosystème	Autres	Total
2009	44 601 €	26 119 €	355 €	-	71 075 €
2010	40 374 €	39 186 €	356 €	750 €	80 666 €
2011	44 365 €	19 117 €	331 €	-	63 813 €
2012	46 100 €	25 354 €	353 €	688 €	72 495 €
2013	47 427 €	23 896 €	372 €	293 €	71 987 €

Tableau 25. Evolution et répartition des recettes de fonctionnement de la Recyclerie

	Coût total recettes déduites	Coût total par habitant
2009	95 159 €	3,3 €
2010	99 112 €	3,4 €
2011	127 223 €	4,3 €
2012	114 713 €	3,9 €
2013	93 617 €	3,2 €

Tableau 26. Evolution du coût de fonctionnement de la Recyclerie

La promotion du compostage domestique

Depuis 2006, la Communauté de communes offre à ses habitants la possibilité d'acquérir des composteurs à prix réduits. Elle propose 4 modèles de composteurs (bois et plastique, 400 et 600 litres, au tarif de 15 € pour les composteurs de 400l et 18 € pour les composteurs de 600l.

	Bois 400 l	Bois 600l	Plastique 400l	Plastique 600l	Total
2009	11	47	16	24	98
2010	18	53	17	26	114
2011	29	107	38	69	243
2012	24	91	26	88	229
2013	12	63	18	57	150

Tableau 27. Evolution du nombre de composteurs distribués

Aspects financiers

- 147 composteurs 80 bio-seaux et 80 tiges aératrices ont été achetés pour un montant total de 9 199,23 € TTC.
- 150 composteurs ont été distribués pour un montant de 2550 €.

La communication et la sensibilisation

Les actions de sensibilisation

Les interventions en milieu scolaires

Le Symove réalise des séances de sensibilisation pour le compte de la Communauté de communes. Ainsi, en 2012/2013 8 classes du Plateau Picard ont pu bénéficier d'interventions en classe et visites de sites sur le thème des déchets, représentant au total 23 interventions réalisées et 185 enfants sensibilisés.

La communication

L'information et la sensibilisation constituent l'un des axes forts de la stratégie élaborée pour la gestion des déchets ménagers. En 2013, les principales actions de communication réalisées ont été :

- La réalisation en partenariat avec le Symove d'affiches sur le tri destinées aux scolaires
- La poursuite d'une communication récurrente au sein de chaque numéro du journal trimestriel d'information de la Communauté de communes : le « Plateau Picard Infos ». Les principaux sujets abordés ont été l'implantation de conteneurs enterrés de collecte des déchets, la sensibilisation en milieu scolaire, les résultats du service pour l'année 2012, le compostage et paillage, et la réalisation de collectes en fin de brocante par la Recyclerie.
- L'alimentation et la mise à jour de la rubrique déchets ménagers du site Internet du Plateau Picard.

La Communauté de commune communique également en direction des usagers du service par le biais de l'accueil téléphonique et du numéro vert *Infos déchets* (appel gratuit depuis un poste fixe).

En mars 2013 a été mis en place un suivi des appels reçus et des réponses apportées aux usagers.

Ainsi en 10 mois, 2006 appels ont été reçus et traités soit en moyenne 46 par semaine. 37% des appels reçus concernaient la collecte des ordures ménagères et les demandes de bacs, 26% Recyclerie, 15% les déchetteries, 10% la collecte des déchets verts en porte-à-porte, 8% la vente de composteurs et 2% les points tri.

Le programme local de prévention des déchets

En 2010, la Communauté de communes a signé avec l'Ademe Picardie un programme local de prévention des déchets pour une durée de 5 ans.

Le principe et les objectifs

La prévention des déchets désigne l'ensemble des actions menées avant même l'apparition du déchet et visant à réduire la quantité et la nocivité de celui-ci. Par exemple acheter moins emballé ou donner des objets dont on n'a plus besoin plutôt que de les jeter sont des gestes de prévention des déchets.

En accord avec les objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement, la Communauté de commune s'engage, par le biais de ce programme de prévention, à réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées sur son territoire ce qui représente près de 700 tonnes de déchets (24kg/habitant) en moins en 2014 par rapport en 2009.

En contrepartie de cet engagement, la Communauté de commune bénéficie d'un soutien technique ainsi que financier s'élevant à 1,5 € par habitant et par an qui permet notamment de financer le poste d'un agent en charge de la mise en œuvre des actions du programme.

Ce programme a été actualisé en 2013. Il s'articule autour de 5 grands axes d'intervention :

- La sensibilisation du grand public et du jeune public
- La mise en œuvre de bonnes pratiques au sein de la collectivité et leur diffusion (mairies, organisateurs de manifestations)
- Le développement de la pratique du compostage de proximité
- La promotion du réemploi, notamment par le biais de la Recyclerie du Plateau Picard
- La conduite d'actions ciblées sur des déchets spécifiques : diffusion d'un autocollant stop pub, mise en place d'actions pour réduire la production de déchets dangereux

Les actions menées

Les actions réalisées en 2013

Les principales actions menées ont été :

- La réalisation et l'animation de stands de sensibilisation du grand public
 - o Lors des rendez-vous du terroir d'avril, juillet, septembre et décembre sur les thèmes du compostage et de la récupération au jardin (stand « Récupérez, jardinez !), du gaspillage alimentaire, du recrutement d' « Eco-jardiniers » volontaires et de la prévention des déchets lors des fêtes de fin d'année
 - o Dans la galerie du magasin Leclerc de St Just en Chaussée les 9 et 16 novembre en partenariat avec le Symove pour sensibiliser les consommateurs à la prévention des déchets dès l'achat
 - o Sur des manifestations locales autour des plantes et du jardin avec le stand « Récupérez, jardinez » : Fête de la fleur à Lieuvillers, Broc-plantes à Ravenel, Féerie des Orchidées à Avrechy, pores ouvertes des Jardins du Plateau Picard
- La création d'une animation « Récupérez, jardinez ! » proposée sous formes d'ateliers aux associations du territoire et réalisée à Bulles dans le cadre des Initiatives régionales de l'environnement

- La constitution d'un réseau d'Eco-jardiniers : recrutement et formation d'habitants du territoire bénévoles et volontaires pour devenir les relais du message de la collectivité et transmettre autour d'eux leurs connaissances sur le compostage, le paillage et plus largement les techniques de jardinage au naturel. Ce sont ainsi 15 volontaires appartenant à 9 communes du Plateau Picard qui ont été formés.
- La réalisation d'une collecte des objets invendus en fin de brocante le 16 juin à Lieuvillers en partenariat avec le Comité des fêtes de Lieuvillers (qui a assuré la récupération des objets à l'issue de la brocante). Ces objets ont ensuite été collectés par la Recyclerie du Plateau Picard.

Les aspects financiers

	Personnel	Autres dépenses de fonctionnement	Total dépenses	Recettes	Coût total	Coût global par habitant
2010	Pas de suivi budgétaire spécifique					
2011	23 322 €	1 587 €	24 909 €	8 543 €	16 367 €	0,6 €
2012	27 682 €	3 762 €	31 444 €	0 €	31 444 €	1,1 €
2013	33 054 €	3 159 €	36 213 €	0 €	36 213 €	1,2 €

Tableau 28. Bilan financier de la mise en œuvre du programme local de prévention des déchets

Rapport annuel sur le prix et
la qualité du service
d'élimination des déchets
ménagers (2013)

Rédaction & infographie
*Communauté de Communes du
Plateau Picard*

Impression
Par nos soins

Juin 2014

